



Lyon, le 20 septembre 2019

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les rectrices et
recteurs d'académie
A l'attention de Mesdames et Messieurs
les directeurs et directrices des examens
et concours des rectorats de la zone SUD

Rectorat

Examens et concours
DEC 9

Affaire suivie par :
Brigitte Foucaud

Téléphone
04-72-80-68-32

Mél.
Dec9@ac-lyon.fr

94, rue Hénon
BP 64571
69244 LYON Cedex 04

Objet : Modalités d'inscription des candidats au CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE) – Session 2020

Je vous rappelle que la France est divisée en deux zones pour l'organisation du CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE). La zone NORD est gérée par le SIEC, la zone SUD par l'académie de Lyon.

La zone SUD regroupe les académies d'Aix-Marseille, de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nice, Toulouse et le département de Saône-et-Loire (71) de l'académie de Dijon.

Les modalités d'inscription à la session 2020 du CAP AVAE sont les suivantes pour la zone SUD :

1. Procédure d'inscription

Les candidats individuels de la zone SUD s'inscrivent dans l'académie de Lyon. A cet effet, les services des inscriptions des autres académies dirigent les candidats vers le serveur de l'académie de Lyon, sur le service Inscription Etablissement :

- Via internet à l'adresse suivante : <https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscription>
- Cliquer sur : CAP – CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
- Cliquer sur : Lyon
- Session 2020-06- CAP ACADEMIQUE
- Cliquer sur : Suite
- Identification : 001921SA
- Mot de passe : suivi69

2. Période d'inscription

Les inscriptions internet sont ouvertes du :

Lundi 14 octobre 2019 (09h00) au vendredi 15 novembre 2019 (17h00)

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- Relevé(s) de notes en cas de report et/ou bénéfiques,
- Diplôme(s) en cas de dispense d'épreuves,
- Une photocopie, claire et lisible, recto et verso de la carte d'identité.

- **ATTENTION : Aucun chèque n'est à fournir.**

3. Confirmation d'inscription

Les confirmations d'inscription seront adressées aux candidats après la fermeture du registre des inscriptions. Elles seront à retourner, datées, signées et accompagnées des pièces justificatives dans les meilleurs délais et au plus tard le **vendredi 6 décembre 2019**. Aucune inscription ne sera prise en compte à l'issue de la fermeture du serveur.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations auprès de vos candidats.

Je vous remercie, par avance, pour votre précieuse collaboration.

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur des examens et concours,



Laurent Lornage